

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 15 décembre 2020**

**Rapport n° 20-07-06**

**CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT ET L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB SAINT-LEU 95 : AVENANT N° 1**

Conformément au décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la commune conclut une convention de partenariat avec toute association à laquelle elle verse une subvention excédant le montant de 23 000€.

Ainsi, sur la base des dispositions de la délibération du conseil municipal n° 19-07-07 du 17 décembre 2019, une convention de partenariat a été conclue entre la commune de Saint-Leu-la-Forêt et l'association Football Club Saint Leu 95 pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Outre les objectifs définis par cette convention, il est précisé qu'un avenant annuel sera établi afin de préciser le montant de toute subvention attribuée par la commune.

Dans la mesure où, lors de sa séance du 15 décembre 2020, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 53 000 € à l'association Football Club Saint Leu 95 au titre de l'année 2021, il convient de conclure un avenant n° 1 à la convention de partenariat susvisée de manière à prendre en compte l'attribution de cette subvention.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes dudit avenant n°1 et de bien vouloir, en conséquence, autoriser Mme le Maire à le signer.

La commission Jeunesse et sports, réunie le 2 décembre 2020, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
**COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 15 décembre 2020**

**Délibération n° 20-07-06**

**CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT ET L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB SAINT-LEU 95 : AVENANT N° 1**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Leu-la-Forêt et l'association Football Club Saint-Leu 95 conformément aux dispositions de la délibération n° 19-07-07 du 17 décembre 2019,

Vu la délibération n° 20-07-03 du 15 décembre 2020 portant attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et sports réunie le 2 décembre 2020,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant n° 1, ci annexé, à la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Leu-la-Forêt et l'association Football Club Saint Leu 95, avenant précisant le montant de la subvention de fonctionnement attribuée par la commune à ladite association au titre de l'exercice 2021, à savoir 53 000 €.

Article 2 : d'autoriser, en conséquence, le Maire à signer l'avenant n° 1 susvisé.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en  
Préfecture du Val d'Oise le  
qu'elle a été notifiée aux intéressés le  
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET

## **AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET ET L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB SAINT-LEU 95**

Entre

La ville de Saint-Leu-la-Forêt représentée par son maire, Sandra Billet

ET

L'association dénommée, Football club Saint-Leu 95, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, représentée par son président Emmanuel LOPEZ, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration

Désignée par l'association d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### **Préambule**

Pour répondre aux besoins des Saint-Loupiens et favoriser la pratique du sport sous toutes ses formes, la ville encourage le développement d'actions à caractère sportif auquel elle associe les partenaires associatifs concernés.

Conformément aux dispositions de la délibération n° 19-07-02 du 17 décembre 2019, une convention de partenariat a été conclue entre la commune de Saint-Leu-la-Forêt et l'association Football club Saint Leu 95 pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Cette convention définit les objectifs que s'engage à respecter l'association Football club Saint Leu 95 en cohérence avec les orientations définies par la ville dans le domaine du sport.

Un avenant annuel vient fixer les modalités et objectifs particuliers ainsi que les actions auxquelles s'engagent les deux parties contractants

Le présent avenant précise le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Football club Saint Leu 95 pour l'exercice 2021.

### **Art 1 - la politique sportive de la ville**

Considérant le sport comme facteur d'intégration sociale, la commune souhaite encourager, favoriser et développer pour le plus grand nombre, la pratique du sport de compétition comme de loisirs. Elle entend aider notamment les associations accueillant des enfants et des jeunes de Saint-Leu-la-Forêt et alentours et développer un partenariat avec toutes les associations sportives œuvrant dans ce sens.

### **Article 2- les missions et descriptions de l'association Football club Saint Leu 95**

**En matière sportive, les objectifs restent identiques à la convention initiale à savoir :**

- Dans le cadre de la pratique du football :

**Pour la catégorie débutants, mini poussin et benjamins**

- Offrir aux enfants et aux familles un accueil de qualité
- Faire accepter les modalités de fonctionnement de la vie associative

- Apprendre à accepter le respect des horaires, des règles de vie collective, des notions d'hygiène.
- Transmettre le plaisir du jeu à travers la pratique du football, le respect de soi même et des autres

### **Pour la catégorie 13 ans jusqu'aux séniors**

- assurer la continuer des objectifs fondamentaux
  - Permettre à chaque adhérent de s'épanouir au niveau des compétitions correspondant à son potentiel
  - Proposer des conditions d'entraînement permettant à chaque adhérent de suivre un cursus de formation
  - Détection des joueurs et conseiller des filières de formation supérieure.
- Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes  
Permettre l'accès à la formation professionnelle prise en charge, suivi et accompagnement des jeunes au sein de l'association. Avec des formations pour les éducateurs sportifs aux diplômes reconnus par la FFF.
- Dans le cadre de la vie associative de la commune
- S'inscrire en tant que partenaire des manifestations municipales comme la Course des Coteaux, les actions en lien avec le projet label terre de jeux et autres...
  - Aider à l'organisation d'épreuves sportives sur la commune (matchs amicaux de football ou autre)
  - Proposer des actions à destination des Saint-Loupiens au-delà du cadre des licenciés du club (loto, fêtes annuelles...).

### **En matière sportive, les nouveaux objectifs s'ajoutant à la convention initiale à savoir :**

- L'obtention de deux labels FFF pour les actions sociales menées par le club (bouchons de l'espoir, psc1 et service civique).
- La formation des jeunes sans emploi en bureautique avec un décrochage de contrat avenir / contrat franc.

### **Article 3- les obligations de la ville**

Pour permettre à l'association Football club Saint Leu 95 d'assurer ses activités et de respecter les objectifs définis dans le présent avenant, la ville continuera à mettre à la disposition de l'association les moyens matériels et financiers définis dans la convention de partenariat.

### **Article 4- le montant de la subvention**

Lors de la séance du 15 décembre 2020, le conseil municipal a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 53 000 € à l'association Football club Saint Leu 95 au titre de l'exercice 2021.

**Article 5- autres dispositions**

Toutes les clauses de la convention de partenariat demeurent valables et applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précèdent.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le

Pour le club Football Saint Leu 95

Le président

Emmanuel Lopez

Pour la ville de Saint-Leu-la-Forêt

Le Maire

Sandra Billet